

Corcelles-près-Payerne, le 6 juin 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Sur le Préavis 02/2023

Rapport de Gestion 2022

Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Commission des finances (COFI) composée pour le traitement de ce préavis de Virginie Nachbaur, Sabine Coucet et Pierre-Yves Perrin, président rapporteur, a procédé à l'examen des comptes de la Commune dans le cadre de la Gestion 2022.

La COFI a vérifié les points demandés dans l'annexe III du Règlement du CC en restant dans les termes généraux, soit :

- Examen des préavis en cours et bouclés au cours de l'année 2022,
- Investissements et amortissements,
- Concordance entre les totaux de la classification administrative et par nature,
- Concordance du tableau des investissements et des rubriques correspondantes du patrimoine administratif,
- Evaluation des éléments du bilan.

La Commission s'est réunie :

- Le 13 mars 2023, avec la Commission de Gestion, afin de coordonner et organiser les travaux
- Le 30 mars 2023, pour le suivi des préavis en cours et bouclés au 31 décembre 2022, avec Monsieur Laurent Cosendai, Municipal des Finances, et Madame Nadine Cornamusaz, boursière communale
- Le 25 avril 2023 pour le passage en revue du bilan et des comptes 2022 et la préparation des questions
- Le 9 mai 2023, en participant à la séance avec la COGE et le Municipal des Finances.

Conformément au règlement qui la régit, la COFI a remis une copie de son rapport à la COGE. Une copie a également été remise à la Municipalité ainsi qu'au Bureau du Conseil.

La COFI souhaite que les commentaires et les comptes soient reliés dans deux fascicules distincts, afin de faciliter la lecture et l'analyse. Il serait également possible, dans un souci d'économie de papier, d'imprimer les commentaires en recto-verso.

Liste des abréviations

AF	Améliorations foncières	CODIR	Comité de direction
COFI	Commission des finances	COFIL	Comité de pilotage
COGE	Commission de gestion	ECF	Entreprise de Correction Fluviale
RP	Remaniement parcellaire (AF)		
VCCP	Rue Vers-chez-Cherbuin et Impasse du Clos-à-Pugin		
ZI	Zone industrielle		

1. Examen financier des préavis en cours

Nous avons passé en revue les préavis en circulation au 31 décembre 2022. Vous trouverez ci-dessous dans la colonne de droite les commentaires de la commission.

Notre analyse montre que les préavis en cours sont gérés correctement et ne devraient pas nécessiter de crédits complémentaires.

Préavis	Titre	Montant selon préavis	Total payé au 31.12.2022	Commentaires
04/2019	Adaptation Réservoir de Belmont	185'000.-	75'174.35	Subvention reçue en 2020 : Fr. 3'696.-. Amortissement en 2021 et 2022 : Fr. 7'000.-, portant le montant au bilan à Fr. 64'478.35 (compte 9144.431). Au 31.12.2022, il reste une différence positive de Fr. 113'521.65. Avant de boucler ce préavis, des réflexions auront encore lieu quant à la pose d'un équipement UV. Ces réflexions vont se faire en 2023.
06/2019	Agrandissement du Collège	4'027'000.-	3'869'270.50	Montant payé en 2022 : Fr. 325'362.65. Différence entre crédit accordé et le total actuellement payé : Fr. 157'729.50. Amortissement en 2022 : Fr. 66'000.-. Des travaux sont encore prévus en 2023, dans la cour et pour améliorer la sécurité autour du collège et au niveau de la circulation.
09/2020	Route du Bornalet – création d'un giratoire	560'000.-	0.-	Les travaux devraient débuter au 1 ^{er} semestre 2023.
03/2022	Mise en séparatif VCCP	1'262'000.-	647'015.15	Les travaux se déroulent comme prévu.
05/2022	Equipement Secteur des Troches	478'200.-	206'110.80	Les travaux se déroulent comme prévu.
11/2022	Eclairage public	296'175.-	0.-	Les travaux devraient débuter au 1 ^{er} semestre 2023, normalement.

2. Examen financier des préavis terminés en 2022

L'ensemble des préavis bouclés en 2022 font état d'un solde favorable (subventions, participations et remboursements compris) de **Fr. 938'618.02**.

Préavis	Titre	Montant selon préavis	Total payé au 31.12.2022	Commentaire
01/1985 et 14/1998	Syndicat AF - participation et subvention communale	1'349'995.-	2'181'550.50	<p>Ces deux préavis, portant sur le même sujet, sont traités ensemble.</p> <p>La différence entre le montant des préavis et le total payé se monte à Fr. 831'555.50.</p> <p>Comme le montant des travaux est nettement en-dessous des montants figurant dans le préavis, des remboursements conséquents des versements anticipés ont été effectués entre 2018 et 2021, pour un montant total de Fr. 986'874.50.</p> <p>La participation financière effective, nette et globale de la Commune se situe ainsi à Fr. 1'194'676.- pour ces deux préavis, soit Fr. 155'319 en-dessous des montants accordés par le Conseil.</p>
01/2012	ECF, Canal de dérivation de l'Arbogne	746'000.-	576'173.25	<p>Différence entre le crédit accordé et les paiements au 31.12.2022 : Fr. 169'826.75.</p> <p>Des amortissements ont été effectués entre 2015 et 2022 pour un montant de Fr. 138'900.-. Un montant de Fr. 160'000.- a été prélevé du fonds de réserve et une indemnisation de l'Etat de Vaud a été reçue en 2022 (Fr. 5'100.-), ce qui porte le montant au bilan au 31.12.2022 à Fr. 272'173.25 (compte 9141.910).</p>
01/2017	Bâtiment administratif	4'684'500.-	4'223'718.13	<p>Différence actuelle entre le crédit accordé et les paiements au 31.12.2022 : Fr. 460'781.87.</p> <p>Des amortissements ont été effectués entre 2019 et 2022 pour un montant de Fr. 521'327.35 ce qui porte le montant au bilan au 31.12.2022 à Fr. 3'702'390.78. (Comptes 9141.930 et 9143.5).</p>
03/2019	Equipement ZI Grands-Longs Champs 2	164'000.-	296'774.05	<p>Subvention ECA reçue : Frs 19'254.40</p> <p>Montant de remboursements reçus des propriétaires privés : Fr. 188'322.55.</p> <p>Le préavis boucle avec un total net payé de Fr. 89'197.10, soit un solde positif de Fr. 74'802.90.</p> <p>Des amortissements à hauteur de Fr. 26'176.25 ont été réalisés en 2021 et 2022, portant le montant au bilan à Fr. 63'020.85 (comptes 9144.427 et 9144.428).</p>

06/2021	Mise en conformité Stand de tir des Marais	230'000.-	228'578.40	Le préavis boucle sur une différence positive de Fr. 1'421.60, à laquelle il faut rajouter une participation des sociétés de tir pour Fr. 20'000.-. Amortissements en 2022 : Fr. 208'578.40. Montant au bilan au 31.12.2022 : Fr. 0.-.
02/2022	Place de sports de Freybonnaz	178'785.-	181'750.90	Le préavis boucle sur une différence négative de Fr. 2'965.90. Une participation du FC Corcelles (Fr. 10'000.-), un soutien du Fonds du sport vaudois (Fr. 30'000.-) ainsi qu'une participation du FVB (Association des industries de l'éclairage ; Fr. 8'400.-) compensent largement de déficit. Amortissements en 2022 : Fr. 13'330.-. Montant au bilan au 31.12.2022 : Fr. 120'020.90.

3. Investissements en 2022

Les chiffres sont tirés du tableau du mouvement des investissements. Pour l'année 2022, les montants sont les suivants :

N° de compte	Description de compte	Investissements	Participations de tiers & subventions
43.510 - 43.610	Place de sports Freybonnaz 02/2022	181 750.90 CHF	48 400.00 CHF
43.511	Mise en séparatif VCCP - Routes 03/2022	192 015.15 CHF	
43.512	Equipement secteur des Troches Routes 05/2022	45 133.45 CHF	
350.503	Nouveau bâtiment communal 01/2017	6 649.30 CHF	
350.507	Transformation Collège 06/2019	259 362.65 CHF	
350.508 - 350.619	Mise en conformité stand de tir Marais 06/2021	228 578.40 CHF	20 000.00 CHF
46.511	Mise en séparatif VCCP - EU-EC 03/2022	283 194.05 CHF	
81.511	Mise en séparatif VCCP - Eau 03/2022	139 275.80 CHF	
81.512	Equipement secteur des Troches - Eau 05/2022	149 468.30 CHF	
Total		1 485 428.00 CHF	68 400.00 CHF
Investissements nets 2022 :		1 417 028.00 CHF	

Investissements nets 2019 : Fr. 1'259'305.60

Investissements nets 2020 : Fr. 4'483'844.17

Investissements nets 2021 : Fr. 1'646'074.15

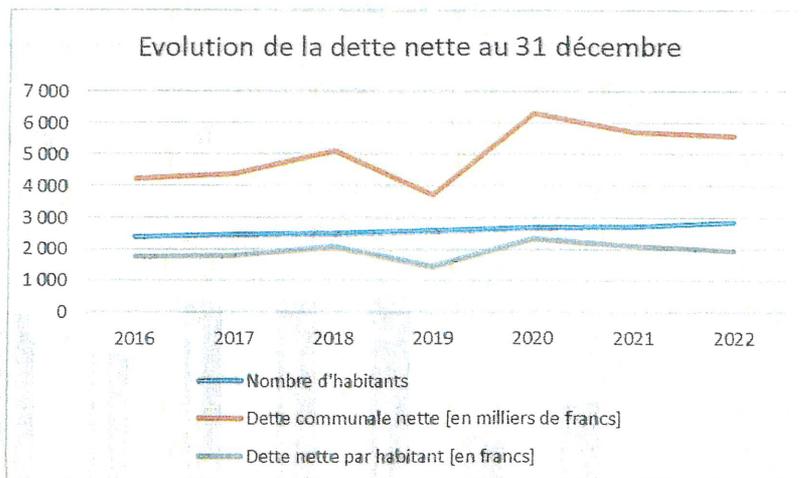
4. Evolution de la dette communale

La dette communale est de Fr. 9'620'261.- et les disponibilités sont de Fr. 4'042'509.25. Dès lors, la dette nette communale est de Fr. 5'577'751.75 (chiffre erroné dans le rapport de gestion et corrigé ici), en diminution de Fr. 133'025.20 par rapport à l'année précédente.

La dette brute communale au 31.12.2022 (Fr. 9'620'261.-) reste inférieure au plafond d'endettement voté au début de la législature, soit Fr. 18'000'000.- (dette brute).

La dette nette par habitant (2'852

habitants au 31.12.2022) se monte à Fr. 1'955.83 contre un montant de Fr. 2'098.- au 31.12.2021 (2'722 habitants).



5. Capital, bilan et liquidités

L'exercice 2022 se termine avec un bénéfice après amortissements et écritures extraordinaires de Fr. 397'494.61, à comparer à une perte budgétisée de Fr. 82'603.-.

Ce bénéfice net permet donc d'augmenter le capital au 31 décembre 2022 à Fr. 5'806'873.50, tout en rappelant qu'au 31.12.2021, le capital se montait à Fr. 5'409'378.89.

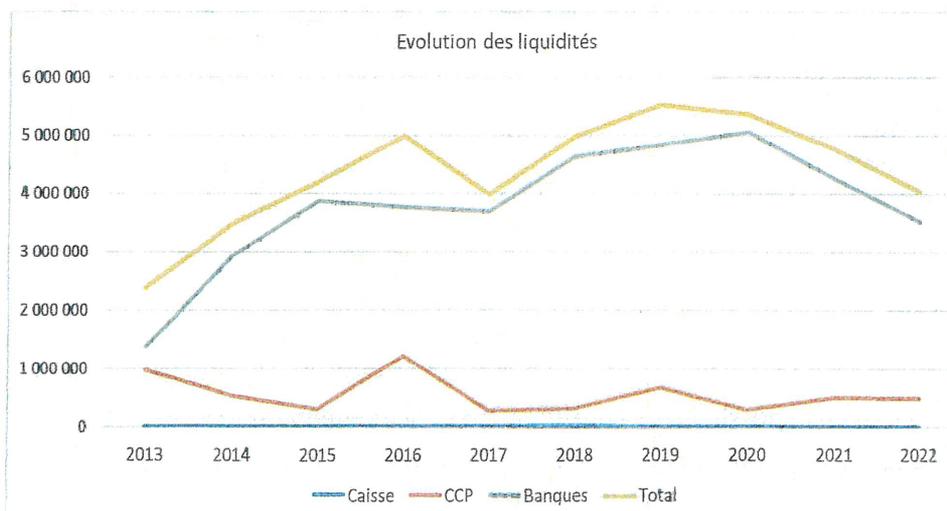
Des écritures extraordinaires à hauteur de Fr. 197'149.30 été réalisées suite au bon résultat de l'année 2022. Il s'agit de :

- Attributions volontaires à des fonds de réserve pour Fr. 250'000.-
- Prélèvements volontaires au fonds de réserve pour Fr. 208'578.40
- Amortissements comptables extraordinaires pour un total de Fr. 155'727.70

Le bénéfice brut (ou bénéfice « réel ») se monte ainsi à Fr. 594'644.- en 2022. Il s'explique principalement par des impôts et des remboursements du fonds de péréquation plus importants que prévus (chapitre 21 pour Fr. 473'097.-, respectivement compte 22.452 pour Fr. 147'780.-), une budgétisation prudente des recettes et une maîtrise des dépenses.

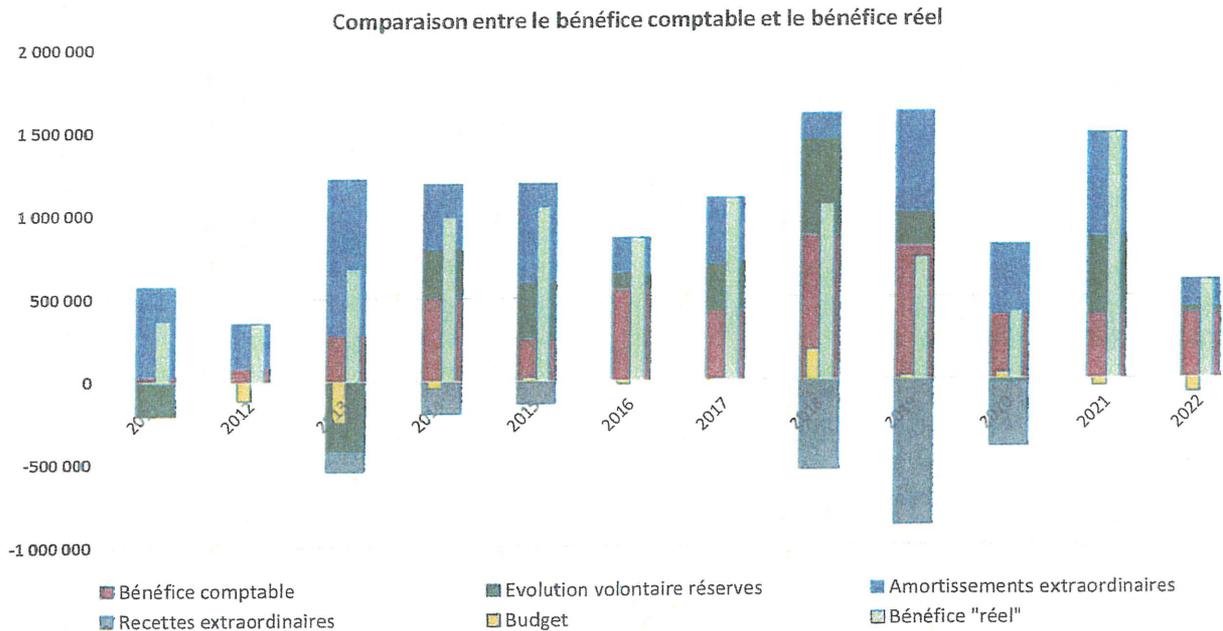
Evolution des liquidités

L'évolution des liquidités sur plusieurs années montre une très forte progression jusqu'en 2019, puis en baisse régulière pour arriver à Fr. 4'042'509.25 au 31 décembre 2022. La plus grande partie de ces liquidités est fournie par les différents comptes bancaires.



6. Evolution du résultat

Un tableau comparatif du résultat des 12 dernières années figure ci-dessous. On y trouve le bénéfice prévu au budget, le bénéfice comptable, les éléments extraordinaires (amortissements, modifications volontaires des réserves, recettes), afin d'obtenir le bénéfice « réel ».



On constate que le bénéfice réel, abstraction faite des recettes extraordinaires, est toujours largement supérieur au bénéfice prévu au budget, ce dernier étant souvent réalisé avec trop de prudence, notamment au niveau des rentrées fiscales. Les bons, voire très bons résultats, permettent ensuite d'importants amortissements extraordinaires et attributions volontaires à réserves.

7. Indicateurs financiers

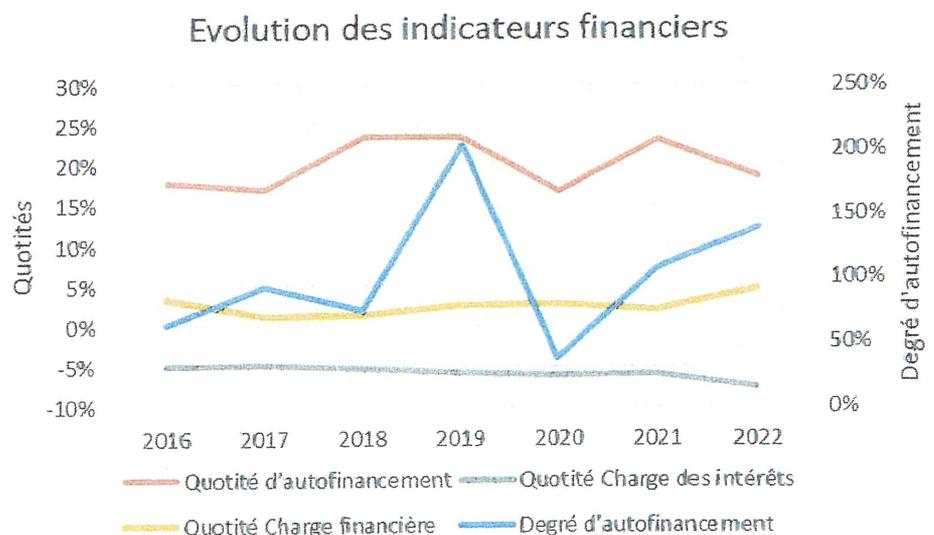
Les indicateurs financiers ont été fournis par la boursière communale, vu qu'ils ne figurent plus dans le rapport de la fiduciaire.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée sans

devoir recourir à l'emprunt. Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut financer l'intégralité de ses investissements par ses ressources propres. La part dépassant 100 pour cent offre la possibilité d'amortir sa dette ou d'augmenter ses investissements.

Le degré d'autofinancement (échelle de droite sur le graphique) s'élève à 138 % pour l'exercice 2022 (2021 = 107%). Cette couverture est bonne.



9. Examen des comptes 2022 par ordre administratif

Des précisions supplémentaires ont été demandées pour certains comptes :

11.3184 : Emoluments Service de la population

Sous ce compte sont comptabilisés les permis pour les étrangers ainsi que les cartes d'identité. Les recettes dépendent de l'évolution de la population.

19.318 : Site internet Corcelles.ch

La dépense 2022 est due au renouvellement des noms de site internet de la commune. En 2021, une mise à jour du site internet avait été effectuée.

Chapitre 2 : Finances

La COFI constate un bénéfice de 5.9 millions de francs pour le chapitre 2 (différence entre les charges et les revenus), alors que le bénéfice budgétisé se montait à Fr. 5.23 millions de francs. Une différence positive d'environ Fr. 670'000.- apparaît au final. Si ce résultat est réjouissant pour les comptes communaux, la COFI est surprise d'une telle différence. Les budgets pourraient à notre avis être moins prudents.

21.3301 : Défalcation sur impôts

Les comptes sont systématiquement plus haut que le budget, car les dépenses sont difficiles à prévoir. Les chiffres sont reçus de l'Etat.

21.4041 : Droits de mutation

Il y a eu davantage de ventes en 2022 (notamment des lots PPE). Ce poste est difficile à budgétiser, car les ventes à venir l'année suivante ne sont pas connues lors de l'établissement du budget.

21.4091 : Impôts récupérés après défalcation

Il n'y a eu aucun retour suite à la défalcation sur 2022. Les chiffres sont reçus directement de l'ACI. La bourse ne fait que passer les écritures.

22.411 : Ristourne Groupe E

La ristourne se base sur la consommation de l'année précédente, à raison de 0.7 centime par kWh. La consommation 2021, plus élevée qu'en 2020, se montait à 14'646'615 kWh.

22.424 : Recouvrements pertes sur débiteurs et gains comptables

Le montant est nettement plus élevé que le budget, en raison de la valorisation des titres BCV.

23.424 : Gains comptables sur Estimations fiscales et ventes de titres

La vente de la parcelle 146 (Impasse des Deux Canaux) et la vente des actions de la Société immobilière (SI) Bitternaz sont comptabilisées ici. Les actions de cette SI avaient rapporté Fr. 250.- de dividende en 2021.

332.427 : Location Cave de la Grotte, Payerne

Les locations de la Cave de la Grotte sont nouvellement comptabilisées sous le compte 350.428, pour éviter de devoir payer la TVA sur les comptes « Vins ». Les frais de la cave de la Grotte (assurances par exemple) passent par les comptes « Bâtiments », raison pour laquelle les locations passent également par le compte « Bâtiments ».

350.480 : Prélèvement sur fonds de réserve, Local USL

Le libellé du compte n'est plus correct (« local USL » de trop). Il s'agit des « autres bâtiments de la commune ». Le prélèvement a été réalisé pour le Stand de Tir des Marais, conformément au préavis 06/2021.

Une nouvelle réserve a été créée (compte 350.380) en prévision des travaux sur les bâtiments de la Commune, en particulier de l'Auberge (commentaire p. 18).

3540.314 : Entretien de bâtiment (collège)

Le budget comprenait la réfection d'une classe (no 10). Cela n'a pas été fait en 2022, mais reporté en 2023.

355.423 : Loyer Denner et autres locataires

Toute la surface est louée. La différence entre le budget et les comptes s'explique par le fait que le budget prend en considération les loyers bruts (y compris acomptes de chauffage), alors que les comptes ne considèrent que le loyer net.

41.3185 : Prestations de service de tiers

Ce compte est plus élevé que le budget. Ce compte est impacté par des factures en lien avec PACom et PPA (commentaires en pages 18 et 24).

41.431 : Emoluments divers permis

Le montant est plus élevé que le budget, en raison de quelques gros dossiers et d'une augmentation des permis d'utiliser/habiter délivrés (commentaire p. 25).

41.480 et 41.380 : Attribution / Prélèvement sur fonds de réserve

Le prélèvement est effectué par les factures en lien avec le Pacom et PPA. La réattribution (écritures extraordinaires) est faite en vue des coûts de ces dossiers (commentaires en pages 18 et 24).

450.318.0 : Collecte des ordures

Le budget était légèrement surévalué.

451.314 : Entretien Déchetterie et bennes

Les travaux prévus pour l'évacuation des eaux de pluie de la zone de dépôt de matériaux (Fr. 15'000.- au budget) ont coûté moins cher que prévu grâce à une solution simple, mais efficace.

452.318 : Prestations de tiers

Le budget était légèrement surévalué.

50.3185 : Frais de structure parascolaire

Le budget de la commune est fait en fonction du budget de l'ASIPE. Les comptes de l'ASIPE devant être équilibrés, un retour a été fait à chaque commune avec le surplus encaissé par celle-ci (commentaire p. 21)

58.365 : Participation à la paroisse catholique et allemande

Corcelles transmet les coûts de l'organiste et de la concierge à Payerne, qui établit ensuite un décompte final. Payerne facture ensuite à Corcelles la part des coûts qui lui revient, sans détail. La commune de Corcelles ne procède à ce jour à aucune vérification des charges effectives.

Remarque 2021 : La COFI demande dès lors à la Municipalité de faire le nécessaire pour vérifier les décomptes et obtenir la transparence nécessaire avant de payer les factures.

60.300 : Municipalité, Vacances

Le montant est plus élevé que le budget suite à l'intégration des représentants de la Municipalité aux COPIR du SDIS et de l'ORPC ainsi qu'au COPIL du SDIS, qui ont nécessité de nombreuses heures de travail. Ce compte comprend également les heures de la Municipalité concernant l'éventuel recrutement d'un ASP (commentaire p. 3).

72.3515 : Cohésion sociale par prélèvements sur impôts

Le budget est calculé sur la base des chiffres transmis par l'Etat (anciennement Facture sociale).

Conclusion

La commission des finances constate à nouveau les bons résultats de l'année 2022. Ces derniers sont d'excellents indicateurs du fonctionnement de la Commune.

La COFI remercie Monsieur Laurent Cosendai, Municipal des Finances, pour tous les renseignements fournis, ainsi que Madame Nadine Cornamusaz, Boursière communale, pour sa disponibilité, la mise à jour de la liste des préavis en circulation et la fourniture des chiffres complémentaires nécessaires à l'établissement de ce rapport.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour le contenu très fourni et détaillé de son rapport de gestion 2022. Ces renseignements nous sont toujours très utiles à la rédaction de notre rapport.

En conclusion, la Commission des Finances propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'année 2022 tels que présentés et sollicite l'approbation du présent rapport par la Commission de gestion.

Corcelles-près-Payerne, le 6 juin 2023.

Virginie Nachbaur

Sabine Coucet

Pierre-Yves Perrin, président

